

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

Convocation : 02/02/2024

Affichage liste délibérations : 09/02/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE** : Madame BONNET

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENT

Madame Yamina KAHOUL

DEL20240208_26

ADHÉSION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES "LABO CITÉS"

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

Le Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR•DSU Rhône-Alpes) désormais dénommé « Labo Cités » est une association ayant pour objet de contribuer, en Auvergne-Rhône-Alpes, à la qualification des acteurs du développement social et urbain, des porteurs des logiques de solidarité et d'intégration : professionnels, élus, associations ou groupes d'habitants.

L'association a vocation à réunir, autour de thèmes majeurs, l'ensemble des acteurs en charge de ces questions. Elle se fonde sur une approche transversale, multi-partenariale et vise le

rapprochement et la confrontation entre praticiens et chercheurs.
d'intelligence et de production collectives.

L'association procédera selon différents modes d'action :

- animation de réseaux, échange sous forme de rencontres, ateliers, groupes de travail ;
- capitalisation des expériences de terrain, des connaissances ;
- information, documentation, diffusion.

Attachée aux enjeux de la cohésion sociale, la commune de Givors s'inscrit dans cette démarche. Afin d'apporter son soutien au centre de ressources Labo Cités, la commune demande son adhésion pour l'année 2024. Le barème des adhésions est fixé selon le nombre d'habitants de la commune. Pour les communes de 10 000 à 25 000 habitants membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) déjà adhérent, le tarif est de 500 €.

En conséquence, il est proposé d'approuver et d'autoriser l'adhésion de la commune au centre de ressources politique de la Ville Labo Cités à partir de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune au centre de ressources politique de la ville Labo Cités à partir de l'année 2024 ;
- DE VERSER la cotisation d'un montant annuel de 500 € pour l'adhésion ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents permettant cette adhésion ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Josiane BONNET

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le de Givors dans le délai

ID: 069-216900910-20240208-DEL20240208_26-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le centre de ressources Labo Cités

est un espace d'informations, d'échanges et de qualification pour les acteurs de la politique de la ville intervenant en Auvergne-Rhône-Alpes : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs, conseillers citoyens...

NOS MISSIONS

L'activité de Labo Cités est construite à partir de 3 missions socles :

ANIMATION DE RÉSEAUX D'ACTEURS



Mettre en lien les acteurs de la politique de la ville avec d'autres territoires, organiser des espaces d'échanges

MONTÉE EN COMPÉTENCES



Qualifier les acteurs de la politique de la ville par des échanges d'expériences et des travaux collectifs, organiser le débat sur des questions clés de la politique de la ville

CAPITALISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES



Produire des connaissances et des points de repère pour l'action, capitaliser les initiatives locales, diffuser de l'information et en faciliter l'accès

QUELQUES AXES DE TRAVAIL

Politique de la ville et enjeux de territoire

- ▶ Travail de veille et de mise en débat sur les prochains contrats de ville
- ▶ Numéro des *cahiers du développement social urbain* sur la nouvelle politique de la ville

Développement social

- ▶ Sessions de sensibilisation sur la lutte contre la pauvreté
- ▶ Animation régionale des acteurs de la réussite éducative

Développement économique et transition écologique

- ▶ Formation inter-associative sur les enjeux des transitions
- ▶ Numéro des *cahiers du développement social urbain* sur l'alimentation dans les quartiers en politique de la ville

Développement urbain

- ▶ Cycle d'échanges sur le renouvellement urbain et les transitions
- ▶ Journée d'échanges sur la mobilité inclusive

Participation des habitants

- ▶ Animation du site internet www.yallerparquatrechemins.fr
- ▶ Formations sur la participation citoyenne

Valeurs de la République et laïcité

- ▶ Organisation et animation de sessions de formation sur la laïcité
- ▶ Animation du site internet dédié au plan de formation

POURQUOI ADHÉRER À LABO CITÉS ?

Ensemble, nous répondrons aux enjeux du développement durable et solidaire de nos villes.

Votre soutien nous est indispensable pour poursuivre nos activités et continuer à vous fournir un service de qualité.

En tant qu'adhérent, vous bénéficierez d'avantages multiples :

- ▶ espace adhérent du site internet
- ▶ accès prioritaire aux journées et à des tarifs préférentiels
- ▶ mise en contact avec notre réseau de professionnels, d'élus et d'experts
- ▶ accès à la documentation, recherches documentaires, etc.
- ▶ réception gratuite des cahiers du développement social urbain et accès à la totalité des numéros en version numérique



Adhérez en ligne !

www.labo-cites.org/page/adherer-labo-cites



BARÈME DES ADHÉSIONS 2024

Collectivités

- Agglomérations de moins de 400 000 habitants 0,03 € / hbt
- Agglomérations de plus de 400 000 habitants 0,05 € / hbt
- Villes membres d'un EPCI déjà adhérent :
 - de moins de 10 000 habitants 250 €
 - de 10 000 à 25 000 habitants 500 €
 - de plus de 25 000 habitants 0,02 € / hbt
- Villes membres d'un EPCI non adhérent ou n'étant pas dans un EPCI 0,05 € / hbt

Signataires du contrat de ville

- Conseils départementaux 6000 €
- CCI, CAF, inter-bailleurs 1000 €

Acteurs du contrat de ville et réseaux professionnels locaux

(bureaux d'études, agences d'urbanisme, entreprises, bailleurs, syndicats de transports...) 300 €

Associations têtes de réseau locales 150 €

Associations régionales, universités, organismes de formation 750 €

Individuels, centres sociaux, associations locales 30 €

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Ville ou EPCI : Nombre d'habitants :
base Insee sans double compte

Ou

Organisme : Raison sociale :

Nom du référent : Fonction :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Tél :

Cotisation 2024 à Labo Cités :

(Pour un règlement par virement, veuillez préciser votre nom ou celui de l'organisme)

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240208-DEL20240208_26-DE